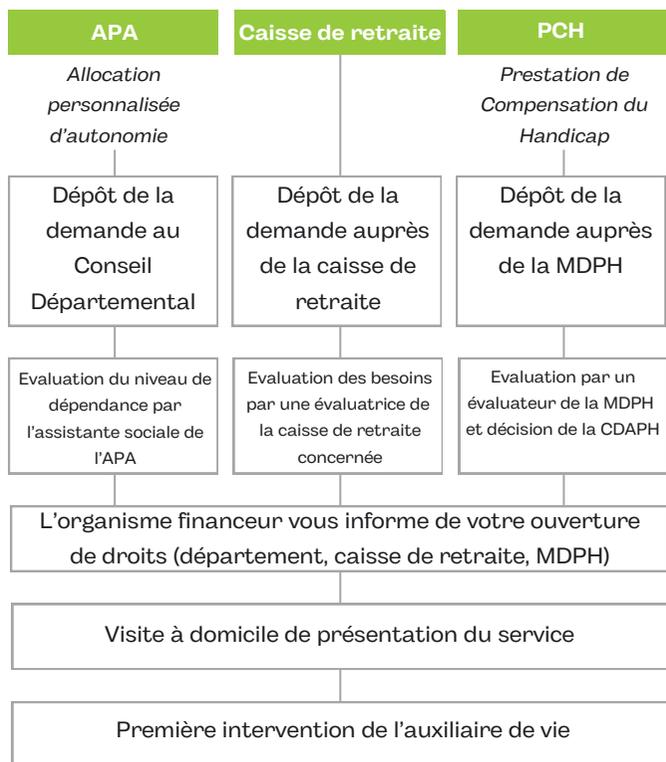


# Besoin d'une aide à domicile ?

Contactez le CIAS pour instruire une première demande !

Les prises en charge possibles :



Les usagers bénéficient d'un crédit d'impôt de 50% sur leur reste à charge.



85 rue nationale  
32200 Gimont



05.62.67.10.18



[cias@ciascag.fr](mailto:cias@ciascag.fr)

Le CIAS vous accueille :

**Lundi, mardi : 8h / 17h**

**Mercredi : 8h / 12h**

**Jeudi : 8h / 17h**

**Vendredi : 8h / 16h**



**SERVICE AUTONOMIE  
À DOMICILE  
(SAD)**

# Qui sommes-nous ?

Le CIAS gère un **service autonomie à domicile (SAD)** qui emploie des auxiliaires de vie intervenant auprès de personnes fragiles ayant besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne, en vue de favoriser le maintien à domicile tant qu'elles le peuvent et le veulent.



## Pour qui ?

- Pour les personnes en situation de handicap.
- Pour les personnes âgées en perte d'autonomie
- Pour les personnes sortant d'une hospitalisation
- Accompagnement d'hospitalisation

# Nos actes

Nous pouvons vous accompagner pour :

- Aide à la toilette
- Aide à l'habillage et/ou déshabillage
- Aide à la mobilisation et aux transferts
- Préparation et aide à la prise des repas
- Ménage
- Entretien du linge
- Aide aux courses
- Surveillance et relais de l'aidant familial
- Accompagnement à la marche
- Activités diverses (jeux, rdv médical ...)

Afin de **préserver au maximum l'autonomie** des personnes accompagnées, le SAD du CIAS se doit de :

- laisser réaliser par l'utilisateur les tâches qu'il est en capacité de réaliser,
- accompagner l'utilisateur dans la réalisation des tâches qu'il ne peut réaliser seul,
- réaliser à la place de l'utilisateur, uniquement les tâches qu'il ne peut réaliser.

# Les 30 communes

sur lesquelles nous intervenons :



**3CAG**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
COTEAUX - ARRATS - GIMONE

Les auxiliaires de vie interviennent au domicile de 7h à 20h du lundi au dimanche.



Retrouvez-nous sur notre page Internet !